



## jugement en assistance éducative

Par **22122010**, le **08/01/2011** à **14:26**

mon garçon de 7 ans a été placé du a une décision de la juge des enfants on nous reproche une seul chose que a se jour mon garçon manque l'école assée souvent ses vrait car on est a un suivit avec de la sauvegarde a l'enfance depuis 2009 a la demande de la juge des enfants on nous a demandez de faire le n'ésesaire pour mon garçon

( école le plus souvent possible

( la piscine avec l'école

( de la lecture et écriture

une demande de sessad a été prix en charge

une AVS a été mis en place

avec la MDPH et tous les examentx médicaux

que jes pu faire part moi même

IRM SCANNER RADIO

ORTOPHONNISTE

mes en se qui concerne le dossier a été remis le 13 12 2010

et on a été convoqué le 22 12 2010 les documents que jes

donnée a la juge des enfans ne coresponde pas avec les documents de la sauvegarde de l'enfance dans se cas la peut on dire

qu'il que le placement est abusif de mon garçon car comme il est malade des la naisanne

du la demande de la MDPH qui le 23 12 2010 me donne une place

d'ans une école médico éducatif mes le problème actuel ses

que ses document n'on pas été vue par la guje pars'que le courier et pendant les vacance de noel les bureaux son en fermée

et le jour de l'audiance notre avocat etant absent du aux vacance

noel alord comme je suit le papa la juge des enfants a demandez

a mon fils si il voulais répondre a des question seul avec la juge

je me suit opposée a cette décision avec otoritée car mon fils

ne comprenais pas la question et san réponce de sa part la juge

me répond sur un ton menassant du que votre fisl ne voulais pas

luis parlez elle le prix avec laide de la police se que moi même me mit hort de moi même vus que si je me trompe

aucun enfant na le droit de se retrouvée seulou avec un de ses parent ou un avocat ou un tuteur

Par **Domil**, le **08/01/2011** à **17:43**

[citation]aucun enfant na le droit de se retrouvée seulou avec un de ses parent ou un avocat ou un tuteur[/citation]

Ah bon ?

En l'absence prévue de l'avocat, il fallait demander un report d'audience.